

Les petites formalités/usages à connaître

Par **iFart**, le 21/11/2012 à 04:44

Bonjour! Il est encore super tôt, je n'aurai sûrement pas mes supers conseils avisés tout de suite mais je préfère créer mon topic dès maintenant car vous savez ce qu'on dit de ceux qui font les choses tôt [smile4]

Bref, le titre parle de lui même, je voudrai connaître les petites subtilités que les professeurs ne nous enseignent pas (pas forcément) mais qui font la différence entre un élève qui lit beaucoup de revues juridiques (je doute qu'on soit nombreux en L2 though) et ceux, comme moi, qui se contentent des cours!

Par exemple des formalités qu'il est bon d'afficher dans sa copie quand on rédige un commentaire d'arrêt par exemple!

Merci!

Par **bulle**, le 21/11/2012 à 07:21

Bonjour,

Commencez par aller lire notre [rubrique "Modèles de méthodologie"](#), vous y trouverez plein de conseils.

Par **iFart**, le 21/11/2012 à 11:23

Je m'attendais plus à un dialogue/échange avec vous mais bon... merci quand même!

Par **Camille**, le 21/11/2012 à 11:24

Bonjour,

[citation]Par exemple des formalités qu'il est bon d'afficher dans sa copie[/citation]
Que voulez-vous dire exactement par là ? Des exemples, justement ?

[smile17]

Par **iFart**, le **21/11/2012 à 12:00**

Je vais donner un exemple juste comme ça!

Les significations de "Attendu que...", "Que..." en début de chaque "motifs" et de finir un paragraphe par un point virgule! (Bon là je parle de la rédaction par la CCass d'un arrêt mais vous voyez le genre quoi)

Ou encore le décryptage plus en détail du VISA d'un arrêt (ex: Cass.Com., 23 juin 2004, n°01-15.419,Inédit), on n'y consacre que très peu de temps! Je ne sais même pas à quoi correspond précisément les numéros, je sais qu'Inédit correspond à la publication de l'arrêt par exemple!

Ou même un ordre particulier qu'il serait bon de suivre lors de la rédaction de la Qualification et de la Procédure! (Je sais pas s'il y en a un d'ailleurs)

Par **Camille**, le **21/11/2012 à 12:19**

Re,

[citation]Je vais donner un exemple juste comme ça!

Les significations de "Attendu que...", "Que..." en début de chaque "motifs" et de finir un paragraphe par un point virgule! (Bon là je parle de la rédaction par la CCass d'un arrêt mais vous voyez le genre quoi)

Ou encore le décryptage plus en détail du VISA d'un arrêt (ex: Cass.Com., 23 juin 2004, n°01-15.419,Inédit), on n'y consacre que très peu de temps! Je ne sais même pas à quoi correspond précisément les numéros, je sais qu'Inédit correspond à la publication de l'arrêt par exemple! [/citation]

Ah évidemment, si vous appelez ça des "*formalités*"...

[smile4]

Le mieux serait alors effectivement de plonger/fouiller dans le forum de méthodologie, comme le conseille Bulle.

[citation]Je m'attendais plus à un dialogue/échange avec vous mais bon... merci quand même! [/citation]

Vi, mais comme vous l'avez normalement lu dans la charte du forum, le dialogue/échange commence par nous montrer que vous avez au moins un peu déjà bûché la question pour pouvoir dialoguer/échanger sur des bases concrètes, Juristudiant n'étant pas là pour se substituer à un cours complet ou à un "manque de potasse" ou encore, pour réécrire ce qui a déjà été écrit à plusieurs reprises dans ce même forum.

Par **iFart**, le **21/11/2012** à **12:32**

En fait je suis en plein dans le forum méthodo à l'heure où j'écris (plus précisément, comment lire une décision) [smile25]

Je me disais par exemple que vous auriez pu me dire quelques astuces de rédaction comme l'utilisation de "En l'espèce.." etc.

Et oui, je suis un bosseur mais avec tous les topics "cas pratique", "contenu fiche d'arrêt" et j'en passe auquel vous avez pourtant répondu sans directement les renvoyer au forum méthodo, je me disais que j'aurai quelques réponses intéressantes [smile17]

Par **Camille**, le **21/11/2012** à **14:12**

Re,

Sauf que là, en l'espèce, pour pouvoir vous répondre utilement, il faudrait pouvoir transmettre un e-semi-remorque par internet.

Donc, plongez bien dans le forum, éliminez vos questions les plus simples et revenez un peu plus tard pour "régler les détails".